

Renforcer le rôle structurant du réseau des «voies vertes» à l'échelle du Mellois en Poitou

ORIGINE ET CADRE DE L'ACTION

SITES ET COMMUNES CONCERNÉS

- Le long des cours d'eau (vallons)
- Entre les bourgs, les villages et les hameaux
- Ancienne voie ferrée (Niort-Celles-Melle-Brioux-Chef Boutonne-Ruffec)

PILOTE DE L'ACTION

- Direction de l'Aménagement et de l'Habitat de la CCMP

BÉNÉFICIAIRES DE L'ACTION

- Habitants
- Touristes/cyclotouristes/ randonneurs
- Hébergeurs/commerces
- Entreprises des mobilités douces

CONVERGENCE AVEC D'AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE

- PLUi-H
- Pays d'Art et d'Histoire
- Projet de territoire

CONTEXTE ET ENJEUX

Afin de trouver des alternatives au "tout voiture", susceptible de devenir de plus en plus contraignant avec l'augmentation des prix de l'énergie et la volonté de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, il convient de rendre les mobilités douces plus attractives notamment en termes d'agréments, de bénéfices sanitaires et de cadre de vie. Aujourd'hui, le réseau des circulations douces en dehors des bourgs est limité en raison de l'absence d'aménagements adaptés et sécurisés. Pourtant, la géographie est plutôt propice à la pratique des mobilités actives au quotidien. En outre, ces continuités contribueraient à améliorer le cadre de vie, et notamment à faire découvrir les éléments de patrimoine locaux à proximité.

OBJECTIFS VISÉS PAR LA FICHE ACTION

Cette action suppose de penser ces itinéraires pour qu'ils soient sécurisés, faciles d'accès (pente faible, directe), confortables (ombragés, revêtements de sol) et offrant des intérêts diversifiés (éviter la monotonie, séquences paysagères variées, points de vue et haltes fréquentes...). Afin d'offrir ces garanties, il est proposé de réaliser un schéma global qui détermine les objectifs, les conditions et les critères que doivent remplir les aménagements à prévoir à moyen et long terme pour que ces itinéraires soient sécurisés, cohérents, lisibles, directs et confortables.

FREINS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Des discontinuités des parcours et absence de maîtrise foncière publique
- Rupture de continuités suite à des remembrements et disparition d'itinéraire

LEVIER POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Des financements possibles via les appels à projet de l'Etat "mobilités actives" et du Département
- Une volonté de plus en plus partagée pour l'utilisation d'alternatives à la voiture face à l'augmentation des prix de l'énergie

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

Actions	Partenaires techniques	Moyens financiers	Temporalité
■ STRATÉGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE			
Réaliser un Schéma Vélo Intercommunal (SVI) : - Conduire un diagnostic du réseau à différentes échelles et identifier les manques et les besoins ; - Mettre en place des connexions prioritaires avec les itinéraires majeurs existants (ruban vert, St-Jacques, Route de d'Artagnan, V93, etc.) et prendre en compte des connexions avec les territoires limitrophes ; - Renforcer les liaisons entre bourgs, villages et hameaux par des investissements portant sur la signalétique, le stationnement vélo, la répartition et sécurisation des intersections et/ou des traversées dangereuses (routes départementales, ronds-points peu propices pour le passage des vélos...) - Développer un maillage d'équipements et de services autour du tourisme itinérant (hébergements spécifiques : tiny-house, cyclo lodge) et les inscrire au PLUi-H	Région ; CD79 ; communes ; Office du Tourisme ; fédérations départementale et communale de randonneurs ; habitants ; associations	Subventions CD79 et région	Action pouvant démarrer rapidement mais étendue sur le long terme
Intégration réglementaire dans le PLUi-H : - Déclinaison du projet de SVI par la création d'emplacements réservés au PLUi-H sur des tronçons où la maîtrise foncière n'est pas publique ; - Réalisation d'Orientations d'Aménagement et de Programmation sur certains secteurs si les itinéraires sont déjà identifiés ;	Communes ; propriétaires privés (agriculteurs...)	Lié au PLUi-H	Démarche à conduire dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H
■ AMÉNAGEMENT ET OPÉRATIONNEL			
Poursuivre ou prolonger l'aménagement de voies vertes structurantes (Ruban vert, anciennes voies ferrées) : - Identification des tronçons prioritaires, définition précise de l'itinéraire et acquisition foncière ; - Recensement des éléments du patrimoine à découvrir le long de cet axe : lavoirs et moulins dans les vallées, maisons de garde barrière, pont ferroviaire et fontaines de Lusseray, etc. - Définition de prescriptions techniques et des aménagements qui s'adaptent aux séquences paysagères traversées (gabarits, voie type, matériaux, etc.) - Liaisons entre tous les chemins de randonnée du Mellois en Poitou	Région ; CD79 ; SNCF ; communes ; associations locales du patrimoine ; DAET et DST (gestion du Ruban Vert) ; bureaux d'études mobilités ; PAH	Fond FEDER sur l'OS 2 (environnement, transition énergétique, économie circulaire, liaisons douces) ; Fond FEDER sur l'OS 5 (liaisons douces pour le tourisme)	Moyen terme
Développer l'intermodalité sur le territoire et soutenir des initiatives permettant des déplacements plus responsables : - Aménagement de parkings vélos à proximité des équipements scolaires et culturels, des zones d'activités, ainsi que dans les centres-bourgs ; - Développement sur les principaux bourgs de services de location de vélo et/ou vélo à assistance électrique ; - Développement des sites d'autopartage / de covoiturage	Communes ; gestionnaires équipements publics ; entreprises de développement des mobilités douces	Fond FEDER sur l'OS 2 et sur l'OS 5	Moyen terme
■ SENSIBILISATION ET PÉDAGOGIE			
Sensibiliser les usagers à la découverte des paysages par des modes de déplacements alternatifs à la voiture : - Animation d'ateliers sur les usages et les besoins des habitants durant l'élaboration du Schéma Vélo Intercommunal ; - Organisation de "sorties à vélo" pour la découverte des paysages, du petit patrimoine sur des itinéraires moins connus ; - Développement d'ateliers citoyens de réparation de vélo	PAH ; Associations de randonneurs ; CAUE79 ; bureaux d'études animation	Faible investissement	Court terme
Réaliser une carte interactive des itinéraires cyclables, diffusable et téléchargeable sur les sites internet de la CCMP et des partenaires touristiques	Agents techniques CCMP ; OT du Pays Mellois	Faible investissement	Court terme

▲ PRINCIPE D'ACTION : POURSUIVRE L'AMÉNAGEMENT DU RUBAN VERT SUR L'ANCIEN TRACÉ DE LA VOIE FERRÉE

Intention de transcription sur un site du territoire : Aménager d'un tronçon manquant de la voie verte à Celles-sur-Belle et d'un itinéraire connecté qui emprunte le vallon de la Belle

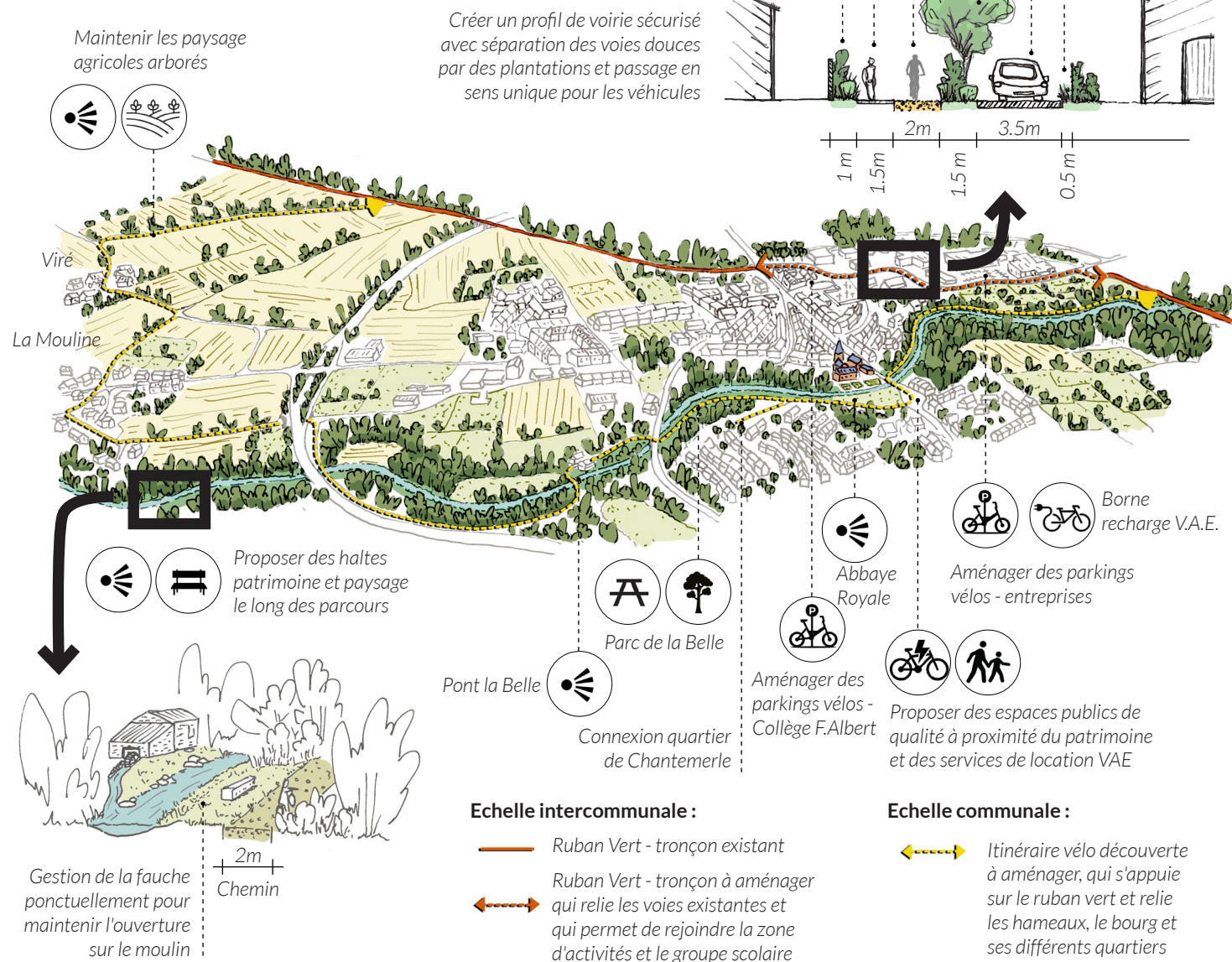
Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le 07/06/2023

S²LOW

ID : 079-200069755-20230525-C25_05_2023_51-DE



ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DE L'ACTION

OUTILS DISPONIBLES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Guide de l'ADEME : Développer les modes actifs sur les territoires
- Guide du CEREMA visant à appuyer les acteurs locaux dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi des Plan de Mobilité Rural
- Programme "Accueil Vélo" soutenu par le Département des Deux-Sèvres

OUTILS À CRÉER

- PLUi-H : Élaboration d'OAP sectorielles sur l'aménagement de voies vertes

INDICATEURS DE SUIVI

- linéaire de km de pistes cyclables aménagées
- Comptage du nombre de passage
- Baisse du nombre de tronçons non reliés au reste du réseau

La réalisation de cette fiche action s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du plan de paysage du Mellois en Poitou. Elle découle d'un diagnostic et d'une stratégie paysagère élaborés collectivement avec les acteurs du territoire entre 2019 et 2022. Cette fiche est conçue pour une lecture autonome en lien avec sa thématique. Pour une vision plus globale de la politique paysagère du Mellois en Poitou, retrouvez les autres fiches-action et les cartographies stratégiques complètes dans les documents de l'étude mis à disposition par la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de la Direction de l'Aménagement et de l'Habitat de la communauté de communes.